*Le statut du droit international dans l’ordre juridique de l’Union européenne*

L’objectif est de rechercher, pour déterminer, les règles du droit de l’Union européenne relatives au droit international. C’est le traitement du second par le premier. Et à ce titre, la difficulté tient moins aux caractères supposés ou simplement revendiqués du premier, qu’à la diversité certaine des éléments du second. Aussi, sans faire l’impasse sur l’indétermination réciproque des ordres juridiques qui peut commander l’indifférence, la question centrale tient davantage à l’identification d’un éventuel critère structurant de la relation, afin de déterminer notamment le rôle et les effets du droit international dans l’ordre juridique d’intégration européen. L’intérêt pratique de ce questionnement théorique est évident. Car, la position de l’Union européenne sur la scène internationale a pour conséquence que son traitement du droit international a une incidence concrète sur les diverses matières qu’il régit: paix et sécurité internationales, investissements étrangers, commerce, etc. Cela interpelle l’ensemble des sujets du droit international, et même souvent d’abord les personnes privées.